

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE 1^{ER} MARS 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire à huis clos du lundi 1^{er} mars 2021, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 20 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Germain Lefebvre
Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Daniel Blais
Hélène Jacques

Est absent :

Antoine Couture

Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

2021-03-59

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 1^{er} février 2021 ;
 - 3.2. Séance extraordinaire du 11 février 2021 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 28 février 2021 ;
8. Gestion administrative ;
 - 8.1. Équipement informatique - service incendie ;
9. Avis de motion ;
 - 9.1. Règlement no 350-2021 portant sur l'alcool/drogue dans un endroit public, la capture d'un animal exotique ainsi que l'encadrement sur les chiens et modifiant le règlement sur la qualité de vie no 289-2016 (293-2016, 295-2017, 307-2018 et 327-2019) ;
10. Adoption de règlement ;
 - 10.1. Règlement no 349-2021 de concordance relatif à l'aménagement d'un tronçon de piste cyclable en zone agricole et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015 et 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-

2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020, 337-2020, 339-2020, 341-2020, 343-2020 et 346-2020);

11. Dépôts de soumissions ;
 - 11.1. Fauchage des abords de routes ;
 - 11.2. Lignage de rues ;
 - 11.3. Balayage de chaussées ;
 - 11.4. Grattage des chemins ;
 - 11.5. Tonte du gazon ;
12. Travaux publics ;
 - 12.1. Dépenses à autoriser ;
 - 12.2. Dépenses engagées ;
13. Inspection en bâtiments ;
 - 13.1. Émission des permis ;
 - 13.2. Dossiers des nuisances et autres ;
 - 13.3. Modifications au règlement de zonage ;
14. Sécurité incendie ;
 - 14.1. Demandes du directeur ;
 - 14.2. Rapport annuel 2020 ;
15. Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
 - 15.1. Demande d'autorisation
 - 15.1.1. Madame Linda Morin ;
 - 15.1.2. Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon ;
16. MRC de La Nouvelle-Beauce
 - 16.1. Fonds de soutien aux projets structurants ;
 - 16.1.1. Dépôt d'un projet ;
17. Domaine-du-Vieux-Moulin / phase 3 ;
 - 17.1. Vente de terrain - droit de premier refus ;
18. Développement résidentiel - rue des Moissons et rue du Parc ;
 - 18.1. Les Constructions de l'Amiante inc. ;
 - 18.1.1. Recommandation de paiement no 3 et acceptation provisoire des travaux ;
 - 18.1.2. Recommandation de paiement no 4 ;
19. Véloroute de la Chaudière ;
 - 19.1. Entretien de la piste cyclable ;
20. Viaporc inc. ;
 - 20.1. Extension de délai ;
21. Divers ;
 - 21.1. Monsieur Maurice Tanguay - décès ;
22. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-03-60

3.1. Séance ordinaire du 1^{er} février 2021

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2021-03-61

3.2. Séance extraordinaire du 11 février 2021

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2021 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Le maire, Réal Turgeon, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2021-03-62

Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce - tournoi de golf

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation de quatre (4) représentants au tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce qui se tiendra le 20 mai 2021 au Club Dorchester à Frampton, au coût total de sept cent trente-cinq dollars et quatre-vingt-quatre cents (735,84 \$), incluant la voiturette et les taxes.

Adoptée

2021-03-63

Unis pour la Faune - appui à l'organisme

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important ;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies ;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par la rigueur de nos hivers, le maintien d'habitats de qualité, la prédation et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFC), le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170 000 en 2007 à 130 000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTLB) ;

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille

légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTL) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

QU'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et à l'organisme Unis pour la Faune.

Adoptée

2021-03-64

Santé mentale Québec - Chaudière-Appalaches - promotion de la santé mentale

CONSIDÉRANT QUE promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif ;

CONSIDÉRANT QUE le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE faire connaître les sept (7) astuces pour se recharger contribue à la santé mentale de la population de tout âge ;

CONSIDÉRANT QUE la Campagne 2021-2022 vise à faire connaître l'une des sept (7) astuces « *Ressentir c'est recevoir un message* » ;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale « *Ressentir c'est recevoir un message* ».

Adoptée

Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes - appui pour la campagne « Vers des collectivités durables »

ATTENDU QUE les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale ;

2021-03-65

ATTENDU QU'au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande ;

ATTENDU QUE des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques ;

ATTENDU QUE pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules ;

ATTENDU QUE les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires ;

ATTENDU QUE les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible ;

ATTENDU QUE Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste ;

ATTENDU QUE le rapport intitulé « *La voie à suivre pour Postes Canada* » déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution ;

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne « *Vers des collectivités durables* » propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LA CONSEILLÈRE DIANE RHÉAUME S'ABSTIENT DE SE PRONONCER DÉCLARANT N'AYANT PARTICIPÉ À AUCUNE DISCUSSION COMPTE TENU D'INTÉRÊT OU D'APPARENCE D'INTÉRÊT DANS LE PRÉSENT DOSSIER

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la campagne « *Vers des collectivités durables* » du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'honorable Anita Anand, ministre des Services publics et de l'Approvisionnement.

Adoptée

2021-03-66

Député de Beauce - soutien à la création d'un service d'écoute téléphonique accessible au moyen du numéro 988

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a adopté une motion visant l'adoption d'un service d'écoute téléphonique national accessible au moyen du numéro 988 pour prévenir le suicide et fournir une assistance immédiate en cas de crise ;

ATTENDU QUE la demande en services de prévention du suicide a augmenté de 200 % pendant la pandémie de COVID-19 ;

ATTENDU QUE pour utiliser les services d'écoute téléphonique pour la prévention du suicide existants, il faut composer des numéros à 10 chiffres difficiles à mémoriser, chercher dans des répertoires ou être mis en attente ;

ATTENDU QUE les États-Unis auront un service d'écoute téléphonique national accessible par le numéro 988 en 2022 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore reconnaît la grande importance de faire tomber les obstacles critiques dressés devant les personnes en situation de crise qui cherchent de l'aide ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la création d'un service d'écoute téléphonique national au moyen du numéro 988.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au député de Beauce, au député de Beauce-Nord, au ministre de la Santé du gouvernement fédéral, au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Adoptée

Le conseil convient de :

- prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des enfants dans la rue des Mésanges relativement à la circulation automobile ;
- maintenir les balises dans la piste cyclable du rang de la Rivière, tout en consultant les agriculteurs afin de déterminer le moment approprié pour la pose et l'enlèvement des dites balises ;
- noter la participation du directeur général et secrétaire-trésorier à la formation web gratuite « Les cyberattaques, un risque municipal bien réel » de la Fédération québécoise des municipalités le 23 mars 2021 ;
- noter la participation d'un représentant à l'atelier web gratuit « Ma place de village » de EspaceMuni le 11 mars 2021 ;
- publiciser dans les médias municipaux la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux ;
- remercier le député de Beauce-Nord pour une bonification exceptionnelle au montant de 500,00 \$ dans le cadre du programme « Soutien à l'action bénévole ».

Le conseil convient de ne pas donner suite à la demande suivante :

- « Non au trafic du peuple » relativement aux envois recommandés aux propriétaires qui n'ont pas acquitté leurs taxes municipales et/ou scolaires.

2021-03-66A

6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve les paiements suivants :

les prélèvements nos 3342 à 3368 inclusivement (le prélèvement no 3368 étant

annulé), les chèques nos 14035 à 14050 inclusivement, les dépôts directs nos 502196 à 502230 inclusivement (les dépôts directs nos 502163, 502164 et 502 165 adoptés à la séance du 1^{er} février 2021 étant annulés) et les salaires, totalisant trois cent soixante-dix mille six cent cinquante-neuf dollars et douze cents (370 659,12 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 28 FÉVRIER 2021

Le conseil prend acte de l'état des revenus et charges au 28 février 2021.

8. GESTION ADMINISTRATIVE

2021-03-67

8.1. Équipement informatique - service incendie

IL ET PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'acquisition d'un ordinateur portable 2-en-1 pour le service incendie auprès de Précicom Technologies inc. au coût total de deux mille dix dollars et quatre-vingt-dix cents (2 010,90 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 1^{er} février 2021.

QUE la présente dépense soit payée à même la subvention COVID-19.

Adoptée

9. AVIS DE MOTION

9.1. Règlement no 350-2021 portant sur l'alcool/drogue dans un endroit public, la capture d'un animal exotique ainsi que l'encadrement sur les chiens et modifiant le règlement sur la qualité de vie no 289-2016 (293-2016, 295-2017, 307-2018 et 327-2019)

Avis de motion est déposé par Diane Rhéaume, conseillère de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 350-2021 portant sur l'alcool/drogue dans un endroit public, la capture d'un animal exotique ainsi que l'encadrement sur les chiens et modifiant le règlement sur la qualité de vie no 289-2016 (293-2016, 295-2017, 307-2018 et 327-2019).

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Diane Rhéaume,
Conseillère

10. ADOPTION DE RÈGLEMENT

2021-03-68

10.1. Règlement no 349-2021 de concordance relatif à l'aménagement d'un tronçon de piste cyclable en zone agricole et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019,

326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020, 337-2020, 339-2020, 341-2020, 343-2020 et 346-2020)

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à la réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations ;

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage portant le numéro 160-2007 est en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce a adopté à la séance statutaire du 25 novembre 2020 le projet de règlement n° 409-11-2020 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de permettre l'aménagement d'un tronçon de piste cyclable en zone agricole à Saint-Isidore et l'identification des équipements récréotouristiques ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 409-11-2020 a été adopté à la séance spéciale du 5 février 2021 et qu'il entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la municipalité de Saint-Isidore doit adopter un règlement de concordance ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020, une procédure de consultation écrite est possible en remplacement de l'assemblée de consultation exigée par la loi susdite ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Daniel Blais, conseiller, lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 11 février 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LE RÈGLEMENT NO 349-2021 ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

QUE soit édicté comme suit le projet de règlement de concordance numéro 349-2021 relatif à l'aménagement d'un tronçon de piste cyclable;

QUE l'assemblée de consultation exigée par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit remplacée par une consultation écrite d'au moins 15 jours.

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

Le présent règlement modifie le règlement de zonage 160-2007.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : GRILLE DES USAGES PERMIS ET DES NORMES

La grille des usages et des normes de l'annexe 1 est modifiée afin d'ajouter, à l'intersection des colonnes A-12, A-13 et A-14 et de la ligne «Activité récréative», la note 22.

La note 22 se définit ainsi : Uniquement à des fins de tronçon cyclable sur les lots 3 028 318, 3 028 319, 3 028 315, 3 173 874 et 3 173 892.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINALES

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté ce 1^{er} mars 2021.

Réal Turgeon,
Maire

Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

11. DÉPÔTS DE SOUMISSIONS

2021-03-69

11.1. Fauchage des abords de routes

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour le fauchage des abords de route pour la saison 2021 auprès de fournisseurs présélectionnés ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

	COÛT (incluant les taxes)	
	Excluant Routes Kennedy et Vieux-Moulin	Incluant Routes Kennedy et Vieux-Moulin
Débroussaillage Adam Vachon	9 485,44 \$	11 210,06 \$
Débroussaillage Lamontagne	7 933,28 \$	9 753,75 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour le fauchage des abords de routes pour la saison 2021, incluant les routes Kennedy et Vieux-Moulin, à Débroussaillage Lamontagne, soumissionnaire conforme, au coût de neuf mille sept cent cinquante-trois dollars et soixante-quinze cents (9 753,75 \$), incluant les taxes.

QUE le maire et la directeur général et secrétaire trésorier, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2021-03-70

11.2. Lignage de rues

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour des travaux de marquage de chaussée auprès de fournisseurs présélectionnés ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues, excluant les taxes :

Soumissionnaire	Lignage de rues \$/m.l.	Piste cyclable \$/m.l.	60 cases de stationnement	4 stationnements handicapés	4 x 50 km/h	7 lignes d'arrêt et 2 traverses d'écoliers	4 traverses de rues pour passage piétonnier
Durand Marquage et Associés inc.	0,200 \$	0,200 \$	546,25 \$	718,75 \$	586,50 \$	644,00 \$	776,25 \$
Marquage et Traçage Québec inc.	0,210 \$	0,630 \$	500,00 \$	500,00 \$	400,00 \$	400,00 \$	400,00 \$
Permaligne inc.	0,180 \$	0,180 \$	360,00 \$	400,00 \$	300,00 \$	450,00 \$	340,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux de lignage de rues, de la piste cyclable, des soixante (60) cases de stationnement, des quatre (4) stationnements pour handicapés, des quatre (4) inscriptions 50 km/h sur la chaussée, de sept (7) lignes d'arrêt et de deux (2) traverses d'écoliers et des quatre (4) traverses de rues pour passage piétonnier, à Permaligne inc., soumissionnaire conforme, au montant de vingt-sept mille soixante-cinq dollars et dix cents (27 065,10 \$), incluant les taxes.

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2020-03-71

11.3. Balayage de chaussées

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a reçu une offre de services pour le balayage de chaussées sur le territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux de balayage de chaussées pour la saison 2021 à Marquage Lignpro inc., au coût de quatre mille huit cent vingt-huit dollars et quatre-vingt-quinze cents (4 828,95 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 14 janvier 2021.

Adoptée

2021-03-72

11.4. Grattage des chemins

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a reçu une offre de services pour le grattage des chemins sur le territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux de grattage des chemins pour la saison 2021 à Nivelage Michel Hallé, au taux horaire de

cent quatre-vingt-trois dollars et quatre-vingt-seize cents (183,96 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 21 janvier 2021.

Adoptée

11.5. Tonte du gazon

ATTENDU QUE par la résolution 2018-05-131, la municipalité de Saint-Isidore octroyait à Paysagement Jodem le contrat pour la tonte du gazon des bâtiments municipaux pour les saisons 2018, 2019 et 2020 ;

2021-03-73

ATTENDU QUE Paysagement Jodem a fait parvenir une prolongation de contrat avec un gel des tarifs pour les années 2021 et 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de prolonger le contrat de Paysagement Jodem et Fils inc. pour la tonte du gazon des bâtiments municipaux pour les années 2021 et 2022, au montant total de dix-huit mille vingt-huit dollars et quatre-vingt-quatre cents (18 028,84 \$), incluant les taxes, soit neuf mille quatorze dollars et quarante-deux cents (9 014,42 \$) pour chacune des saisons, et ce, telle la proposition soumise le 19 janvier 2021.

QUE la municipalité pourra renouveler, à sa convenance, le contrat pour deux années supplémentaires, soit 2023 et 2024, au même coût que 2021 et 2022 majoré de 2 %.

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

12. TRAVAUX PUBLICS

2021-03-74

12.1. Dépenses à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les dépenses suivantes relativement aux travaux publics :

	COÛT ESTIMÉ <u>(incluant les taxes)</u>
Eau potable	
Nettoyage du puits FE7	20 465,00 \$
<i>Fournisseur : RJ Lévesque</i>	
Transport	
Achat d'un balai tasseur	20 137,87 \$
<i>Fournisseur : Émile Larochelle inc.</i>	
Voirie	
Petits outils	2 500,00 \$
<i>Fournisseur : divers</i>	

Adoptée

2021-03-75

12.2. Dépenses engagées

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine les dépenses suivantes relativement aux travaux publics :

	COÛT ESTIMÉ <u>(incluant les taxes)</u>
Centre municipal	
Entretien locaux	1 664,84 \$
<i>Fournisseurs : Matériaux St-Isidore</i>	
<i>Électricité de Beauce</i>	
Eaux usées	
Entretien bâtiment étangs	3 141,64 \$
<i>Fournisseurs : Matériaux St-Isidore</i>	
<i>Beauce Ferblanterie</i>	
<i>Électricité de Beauce</i>	
Eau potable	
Nettoyage réservoir	718,59 \$
<i>Fournisseur : 1200 Degrés</i>	

Adoptée

13. INSPECTION DES BATIMENTS

13.1. Émissions des permis

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de février 2021.

13.2. Dossiers des nuisances et autres

Le conseil prend acte du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de février 2021.

13.3. Modifications au règlement de zonage

Le conseil convient de ne pas modifier la réglementation en vigueur concernant la superficie des solariums.

2021-03-76

MRC de La Nouvelle-Beauce - modification du schéma d'aménagement et de développement révisé

ATTENDU QU'un schéma d'aménagement et de développement révisé est en vigueur pour les municipalités faisant partie de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore souhaite modifier certaines affectations prévues au schéma d'aménagement de son territoire, soit les affectations mixte, industrielle, résidentielle et agricole avec restrictions dans le secteur du rang de la Rivière ;

ATTENDU QUE les modifications demandées se définissent comme suit :

- intégrer une partie des lots 6 342 930 et 3 173 632 situés en affectation industrielle à l'affectation mixte ;
- intégrer une partie du lot 3 173 633 situé en affectation agricole avec restrictions à l'affectation mixte ;

- inclure une partie de l'affectation résidentielle, dans le secteur de la rue des Bouleaux, dans l'affectation mixte ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS, LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE JACQUES S'ABSTIENT DE SE PRONONCER DÉCLARANT N'AYANT PARTICIPÉ À AUCUNE DISCUSSION COMPTE TENU D'INTÉRÊT OU D'APPARENCE D'INTÉRÊT DANS LE PRÉSENT DOSSIER

QUE le conseil demande à la MRC de La Nouvelle-Beauce de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé dans les affectations mixte, industrielle, résidentielle et agricole avec restrictions situées sur le territoire de la municipalité de Saint-Isidore dans le secteur du rang de la Rivière.

Adoptée

14. SÉCURITÉ INCENDIE

2021-03-77

14.1. Demandes du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les achats et/ou travaux suivants relativement au service incendie :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

Équipements

Achat d'un chargeur intelligent pour ARGO incluant l'installation <i>Fournisseur : ARGO PG</i>	195,50 \$
--	-----------

Achat de 2 cylindres d'air	3 358,00 \$
Achat d'un microphone pour radio Motorola <i>Fournisseur : Aréo-Feu inc.</i>	1 155,75 \$

Caserne incendie

Réparation des lumières et déplacement des ventilateurs <i>Fournisseur : Ernest Boutin inc.</i>	799,25 \$
--	-----------

Vêtements

Achat de 3 habits de combat <i>Fournisseur : Aréo-Feu inc.</i>	6 951,75 \$
---	-------------

Adoptée

2021-03-78

14.2. Rapport annuel 2020

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce, version révisée, a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 17 novembre 2015 et est entré en fonction le 1^{er} janvier 2016 ;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2020 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE les informations concernant le service régional de sécurité incendie de la MRC ont été remplies par le directeur du service pour consigner les actions du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques ;

ATTENDU QUE l'onglet PMO (justifications) a été produit à partir des informations et des données fournies par l'indicateur de performance de chacune des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a pris connaissance de l'indicateur de performance et du graphique pour le rapport annuel de l'année 2020 et prendra si nécessaire les mesures nécessaires pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil adopte la partie du rapport annuel 2020 en lien avec la municipalité de Saint-Isidore en regard au schéma de couverture de risques et autorise la MRC de La Nouvelle-Beauce à le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée

15. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

15.1. Demandes d'autorisation

2021-03-79

15.1.1. Madame Linda Morin

ATTENDU QUE madame Linda Morin est propriétaire du lot 3 028 752 au cadastre du Québec, d'une superficie de six mille deux cent cinquante-six mètres carrés et quatre dixièmes (6 256,4 m.c.) situé route du Président-Kennedy ;

ATTENDU QUE madame Morin souhaite faire l'acquisition d'une partie du lot 3 028 198 au cadastre du Québec, d'une superficie de mille trois cent quatre-vingt-dix mètres carrés (1 390 m.c.), et ce, afin de régulariser et reconfigurer son emplacement résidentiel suite à la réforme cadastrale ;

ATTENDU QUE la réforme cadastrale a modifié les limites de la propriété de madame Morin de sorte qu'actuellement, la ligne de lot scinde un bâtiment existant avant ladite réforme ;

ATTENDU QUE la parcelle visée, propriété de Ferme Yves Gagné inc., n'a jamais été utilisée à des fins d'agriculture, puisque celle-ci n'en croyait pas être propriétaire ;

ATTENDU QUE la transaction envisagée n'aura aucune conséquence ou impact sur les activités agricoles environnantes ;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande d'autorisation de madame Linda Morin auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant le lotissement du lot 3 028 198.

Adoptée

2021-03-80

15.1.2. Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon est propriétaire du lot 4 118 563 au cadastre du Québec, d'une superficie de quatre mille cent quatre-vingt-dix mètres carrés et sept dixièmes (4 190,7 m.c.), situé dans la municipalité de Saint-Isidore ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon désire utiliser le lot 4 118 563 à une fin autre que l'agriculture, soit pour :

- L'implantation d'un second puits d'alimentation en eau potable ;
- Le raccordement du puits existant et du nouveau puits au réseau ;
- La construction d'un bâtiment de service ;

ATTENDU QUE l'aliénation dudit lot a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation à la CPTAQ, décision 337681, laquelle a été rectifiée par la décision 336260 ;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande d'autorisation de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une partie du lot 4 118 563 afin d'y implanter un second puits d'alimentation en eau potable.

Adoptée

16. MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE

16.1. Fonds de soutien aux projets structurants

2021-03-81

16.1.1. Dépôt d'un projet

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la Politique de soutien aux projets structurants, le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce a mis en place le « Fonds de soutien aux projets structurants » qui vise l'amélioration globale de la qualité des milieux de vie des citoyens du territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet l'aménagement d'un jardin nourricier en milieu urbain ;

ATTENDU QUE ledit projet permettra à toute la population (jeunes, familles et aînés) d'avoir accès à une diversité de plantes comestibles telles légumes, fines herbes, petits fruits, etc. ;

ATTENDU QUE le projet rencontre en tous points les objectifs identifiés dans la Politique de soutien aux projets structurants ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose une demande d'aide financière au montant de seize mille quatre cents dollars (16 400,00 \$) auprès de la MRC

de La Nouvelle-Beauce dans le cadre de l'appel de projets pour la Politique de soutien aux projets structurants 2021 pour améliorer les milieux de vie pour le projet «Aménagement d'un jardin nourricier en milieu urbain ».

QUE le conseil s'engage à défrayer l'écart entre le coût des travaux et la subvention accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues par des partenaires financiers, s'il y a lieu.

QUE le maire et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Adoptée

17. DOMAINE-DU-VIEUX-MOULIN / PHASE 3

17.1. Vente de terrain - droit de premier refus

ATTENDU QUE Construction Martin Couture inc. a acquis le lot 5 556 104 situé dans la phase 3 du développement résidentiel le 12 mai 2017 ;

2021-03-82

ATTENDU QUE l'acquéreur désire procéder à la revente dudit lot ;

ATTENDU QUE l'offre d'achat fait mention d'une clause en cas de revente d'un terrain, sans y avoir construit une maison, d'un droit de premier refus aux mêmes prix et conditions ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DIANE RHÉAUME, APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne de ne pas se prévaloir du droit de premier refus stipulé à l'article 10 de l'offre d'achat signé par Construction Martin Couture inc. le 12 mai 2017 pour le lot 5 556 104.

Adoptée

18. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL - RUE DES MOISSONS ET RUE DU PARC

18.1. Les Constructions de l'Amiante inc.

2021-03-83

18.1.1. Recommandation de paiement no 3 et acceptation provisoire des travaux

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,
APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation de paiement no 3 et l'acceptation provisoire des travaux concernant les travaux d'infrastructures du développement résidentiel - rue des Moissons et rue du Parc, au montant de vingt mille cent vingt et un dollars et quarante et un cents (20 121,41 \$), incluant les taxes, à Les Constructions de l'Amiante inc.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

2021-03-84

18.1.2. Recommandation de paiement no 4

IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE,

APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation de paiement no 4 concernant les travaux d'infrastructures du développement résidentiel - rue des Moissons et rue du Parc, au montant de deux cent quarante et un mille quatre cent trente-huit dollars et vingt cents (241 438,20 \$), incluant les taxes, à Les Constructions de l'Amiante inc.

QUE la présente dépense soit payée à même le règlement d'emprunt.

Adoptée

19. VÉLOROUTE DE LA CHAUDIÈRE

19.1. Entretien de la piste cyclable

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT,
APPUYÉ PAR DIANE RHÉAUME

2021-03-85

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à transmettre une offre de service à la MRC de La Nouvelle-Beauce afin d'effectuer l'entretien de la piste cyclable de la Véloroute de la Chaudière située sur son territoire, pour l'année 2021, au montant de huit mille cinq cents dollars (8 500,00 \$), incluant la machinerie, les matériaux et la main-d'œuvre.

Adoptée

20. VIAPORC INC.

2021-03-86

20.1. Extension de délai

ATTENDU QUE par la résolution 2020-09-264, la municipalité de Saint-Isidore convenait d'indemniser Viaporc inc. pour l'abandon perpétuel des permis et certificat d'autorisation nécessaires pour une production animale de 600 porcs à l'engrais (capacité du bâtiment no 1) sur le lot 5 139 985, et ce, au plus tard le 8 février 2021 ;

ATTENDU QUE Viaporc inc. demande une extension de trois (3) semaines pour abandonner sa production de porcs dans ledit bâtiment, à la suite des délais causés par la pandémie de la COVID-19 dans les abattoirs ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR MARTIN BOISVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore convienne d'accorder à Viaporc inc. un délai pour l'abandon de la production de 600 porcs (bâtiment no 1) sur le lot 5 139 984, soit jusqu'au 1^{er} mars 2021, conditionnellement à ce que le bâtiment concerné soit démolé comme prévu au plus tard le 30 avril 2021.

Adoptée

21 DIVERS

21.1. Monsieur Maurice Tanguay - décès

Le conseil convient de faire parvenir une lettre de condoléances à la Fondation Maurice

Tanguay suite au décès de monsieur Maurice Tanguay qui, par ses accomplissements et son implication sociale, a permis à de nombreux enfants de bien s'intégrer dans leur communauté avec un service adapté à leurs besoins.

22. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Réal Turgeon, déclare la séance close.

2021-03-87

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BOISVERT, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE
SÉANCE À 20 HEURES 25.

Adopté ce 6 avril 2021.

Réal Turgeon,
Maire

Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
